

Délibération N°2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	14
PRESENTS :	12
VOTANTS :	12

L'an deux mil vingt six

Le Vingt-et-un Septembre à 17 heures

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE" légalement convoqué en date du 15 septembre 2026 s'est réuni, à LAPALISSE (03120), à la Salle des Mariages, sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente,

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : Mme Stéphanie CHERVIN
- Commune de SAINT-PRIX : M. Florent DÉMONET, pouvoir du titulaire M. Didier HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ANDELAROCHE : M. Henry CABAUD
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. Jean-Pierre DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. Bernard MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme Marie DA RIVA
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. André LATOUR

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

OBJET :

Modification du tableau
des effectifs

Monsieur Henry CABAUD a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que chaque année des agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. C'est le cas pour un agent titulaire du grade d'éducateur de jeunes enfants. En conséquence, Madame la Présidente propose de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Le Bureau Communautaire, entendu les explications de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, décide par 11 voix POUR et 1 CONTRE (M. Jean-Marc BRUNIAU – Lapalisse) :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

σ de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet avec effet au 1^{er} octobre 2026,

σ d'autoriser Madame la Présidente à signer les arrêtés et toutes pièces administratives nécessaires,

σ d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le :

Publié ou Notifié
le :

Accusé Réception de la télétransmission
le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

La Présidente,
S. CHERVIN,

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »